



## AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le Règlement n° 2026-125 décrétant les normes relatives à la récupération sur le territoire de la MRC de Montmagny » a été adopté par le Conseil des maires le 10 février 2026 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site [www.montmagny.com/](http://www.montmagny.com/) dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 11<sup>e</sup> jour de février 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné.e, Sonia Gagné greffier.ère-trésorier.ère  
de la Municipalité de Ste-Apolline-de-la-Ton certifie sous mon  
serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux  
endroits désignés par le Conseil, le 17<sup>e</sup> jour de février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour de  
février 2026.

Sonia Gagné  
Signature